

REPUBLIQUE ALGERIENNES DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIZI-OUZOU
DAIRA DE TIZI-OUZOU
COMMUNE DE TIZI-OUZOU
NIF : 41000200001501901000

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article **65** du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'Assemblée Populaire Communale de **Tizi-Ouzou** informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'**avis d'appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales N°30/SMP/DAF/CTO/2025** paru dans les quotidiens « **Info Mass Media** » en français en date du **19/11/2025** et « **Al Iqtisadia News** » en arabe en date du **19/11/2025**, dans les journaux électroniques « **EI Masdar DZ** » en français en date du **20/11/2025** et « **Tariq News** » en arabe en date du **19/11/2025** ainsi que dans le **BOMOP** dont l'objet est : « **Réhabilitation du carrefour et le pont 20 Avril Tizi-Ouzou : Lot 01 : Réhabilitation et aménagement de la chaussée du carrefour et pont 20 Avril de Tizi-Ouzou** **Lot 02 : éclairage, électricité et signalisation routière au carrefour et pont 20 Avril de Tizi-Ouzou** **Lot 03 : Réhabilitation et aménagement du trottoir du carrefour et pont 20 Avril de Tizi-Ouzou** ».

Qu'a l'issue de la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres en séance d'évaluation décide de l'attribution provisoire du marché comme suit :

Lot N°	Attributaire provisoire du marché	Numéro d'identification fiscal de l'attributaire	Montant proposé DA en TTC	Délai	Note technique	Observations
01	SNC HYDRO TPB BELOUAR & Cie T.P.H	00 071 50 046 87 579	11 722 690,00	02 Mois	44 Pts	moins disant
02	EPIC TAFAT N TIZI TIZI-OUZOU	00 171 50 050 57 253	25 106 620,00	60 Jours	38 Pts	moins disant
03	EURL GREATEST CONSTRUCTION	00 190 90 810 36 921	17 178 840,00	45 Jours	49 Pts	moins disant

Conformément à l'article **56** de la **loi n° 23-12 du 5 août 2023** fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article **82** du **décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015** portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières, sont invités à se rapprocher du service de la commune, au plus tard **trois (03) jours** à compter du premier jour de publication de cet avis, pour prendre connaissance des résultats de l'évaluation. Les contestataires de ce choix opéré, pourront introduire leurs recours auprès de la commission communale des marchés publics, dans un délai de **10 jours** à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux, journaux électroniques ou bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics.

Fait à Tizi-Ouzou, le

LE PRESIDENT DE L'APC